

**DÉLIBÉRATION N°DL20240207 DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/12/2024 ; que la liste des délibérations ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h59) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h37) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h45) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY

**ABSENTS REPRESENTES**

M. Daniel FAYOLLE a donné procuration à M. Régis CADEGROS  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à compter de 23h59)  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT (à compter de 23h37)  
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h45)  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

**SECRETAIRE ELUE POUR LA DUREE DE LA SESSION**

Mme Catherine CHAPARD.

**SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - PETITS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - 4ÈME TRIMESTRE 2025**

**M. Jean-Paul RIVAT** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte un peu plus de 8 100 points lumineux sur son territoire.

Afin de l'accompagner dans sa stratégie de réduction de ses consommations énergétiques et d'élaborer un schéma directeur d'éclairage public, la commune de Saint-Chamond adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale SIEL-Territoire d'Energie Loire (SIEL-TE42) par délibération du conseil municipal N° DL20210065 en date du 17 mai 2021.

Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public, la réalisation des travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et la gestion de l'énergie.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du parc, le remplacement sécuritaire de matériels vétustes ou dégradés et l'achat de ces derniers, il est nécessaire de délibérer pour la réalisation de petits travaux d'éclairage public, sur la période du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025, suivant la proposition du SIEL-TE42 en annexe.

Le montant de cette opération a été estimé à 24 150 € HT. Conformément aux conditions d'adhésion à la compétence, la participation actuelle de la commune sera de 93 % du montant total des travaux réalisés. Cette participation sera versée sous la forme d'un fonds de concours sur la ligne d'investissement à l'article 2041 pour un montant estimé de 22 459 € HT. Le montant définitif sera établi à la fin de l'opération suivant le montant des travaux réellement exécutés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la proposition du SIEL-TE Loire concernant la réalisation de petits travaux d'éclairage public, assurant le remplacement sécuritaire des matériels vétustes ou endommagés, sur la période du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025,
- **d'approuver** l'estimation de cette opération pour un montant de 24 150 € HT avec un reste à charge pour la commune estimé à un montant de 22 459 € HT,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de la commune conformément aux conditions d'adhésion à la compétence.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 18/12/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*